

Point d'attention

Détermination et surveillance des étapes critiques des processus de production et déplacement des végétaux par l'Opérateur Professionnel Autorisé (OPA)

Conformément à l'article 90 du Règlement (UE) 2016/2031 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, chaque opérateur autorisé doit déterminer quelles sont les étapes critiques dans son processus de production et de circulation des végétaux.

Cette détermination a pour objet de permettre à l'opérateur de surveiller les points les plus sensibles et ainsi mieux maîtriser le risque sanitaire. Cela vous permettra de limiter le risque de détruire du matériel, de propager certaines maladies, de réaliser des analyses complémentaires et /ou des traitements, ...

Article 90 du R(UE) 2016/2031 : Obligations des opérateurs autorisés

1. Lorsqu'un opérateur autorisé envisage de délivrer un passeport phytosanitaire, il détermine et surveille les points de ses processus de production et de déplacement des végétaux [...].

Chaque opérateur autorisé organise de fait cette surveillance.

Par exemple, au niveau de la production :

- l'opérateur se prépare à exécuter la surveillance de ses parcelles. Pour cela, il consulte régulièrement la liste des organismes nuisibles à surveiller. Il confie la surveillance de ses parcelles à du personnel expérimenté et qualifié. Si besoin, l'opérateur veille à former en temps utiles du « nouveau » personnel.

Par exemple, au niveau de la récolte :

- l'opérateur s'assure de récolter le matériel uniquement sur les parcelles autorisées. Pour cela, il consulte au préalable la liste des parcelles disponible sur la plateforme Bois et plants de vigne dans « gestion des parcelles ».

Méthodologie proposée pour déterminer et surveiller les étapes critiques des processus de production et de circulation des végétaux (boutures et plants)

1/ Lister les étapes de travail : de la production à la récolte, de la récolte au conditionnement, du conditionnement au stockage, du stockage à la circulation des végétaux (colonne A et B du tableau ci-après). A chaque étape, il est utile d'évaluer le risque de contamination par des organismes nuisibles

2/ Identifier les risques sanitaires (colonne C du tableau ci-après).

3/ Définir les mesures de surveillance de ces étapes critiques (colonne D du tableau ci-après) sachant que certaines de ces mesures relèvent d'obligations réglementaires (exemple : repos du sol) et les autres sont spécifiques à votre entreprise (exemple : entretien des locaux).

Pour cela, il convient de tenir compte des changements récents effectués dans l'entreprise (changement de personnel, de matériel, de bâtiment, ...) mais aussi des difficultés rencontrées par le passé de manière à être particulièrement vigilant sur ces étapes.

4/ La surveillance de vos points critiques pourra néanmoins vous amener à détecter un manquement pour lequel vous devrez enclencher une action corrective (colonne E du tableau ci-après) (exemple : réparation d'un équipement).

Deux modèles (tableau ci-après) d'analyse des étapes critiques des processus de production et de circulation de matériel de multiplication de la vigne vous sont proposés, l'un pour les boutures, l'autre pour les plants.

Les obligations réglementaires sont distinguées (*) dans ces modèles. Ces modèles sont à adapter à chacune de vos entreprises si vous souhaitez les utiliser ; tout autre support équivalent étant autorisé.

Modèle d'analyse des étapes critiques des processus de production et de déplacement du matériel de multiplication de la vigne - Boutures

Ce modèle est un outil mis à disposition des opérateurs pour les guider dans leur démarche qui présente des exemples de risques à chacune des étapes.

Etapes de production (A) y compris négoce **	Tâches (B)	Risques identifiés (C)	Mesures de surveillance (D) dont obligations réglementaires*	Le cas échéant, actions correctives (E) dont obligations réglementaires*
Production	Choix de la parcelle	- Ravageurs et maladies de la vigne	*Repos du sol conforme *Absence de repousses de vigne *Isolement suffisant par rapport aux vignes du voisinage - Absence de foyers de FD à proximité ou/et de court-noué/enroulement à proximité - Risques de submersion des terrains réduits au minimum - Autres (à préciser)	*Destruction du matériel *TEC - Autres (à préciser)
	Entretien de la vigne et des abords	- Ravageurs et maladies de la vigne - Contamination croisée par le machinisme - Mélange variétale	*Entretien satisfaisant *Inspections visuels par du personnel qualifié *Traçabilité des examens visuels *Tests sanitaires *Absence de repousses de vigne - Contrôle ampélographique - Désinfection du matériel entre chaque parcelle - Autres (à préciser)	*Arrachage des souches malades et des repousses *Remplacement des manquants avec du matériel conforme *Eventuels traitements imposés par FranceAgriMer *Arrachage impuretés et remplacement (mat. Base) - Défrichage des abords (en dehors de la période de la présence du vecteur du BN) - Autres (à préciser)
	Application des traitements phytosanitaires	- Ravageurs et maladies de la vigne	*Traitement obligatoire contre la FD (respect des doses et des dates de traitement) ou TEC quand la réglementation le permet *Eventuels traitements imposés par FranceAgriMer - Respect des doses et des dates de traitement autre que FD - Autres (à préciser)	*TEC *Autre suite ordonnée par FranceAgriMer - Autres (à préciser)
	Travaux et épamprage de la vigne	- Contamination croisée	- Désinfection du matériel entre chaque parcelle - Tests sanitaires - Autres (à préciser)	- Fonction de l'organisme nuisible détecté - Autres (à préciser)
	Autre (à préciser)			
Récolte	Récolte des sarments	- Non-conformité clonale et/ou variétale - Contamination croisée	*Récolte uniquement sur les parcelles autorisées par FranceAgriMer *Vérification de l'éligibilité de la parcelle *Identification des lots dès la récolte effectuée *Système de traçabilité (séparation des lots et étiquetage) et comptabilité matières - Désinfection du matériel entre chaque parcelle - Autres (à préciser)	*Destruction du matériel - Autres (à préciser)
	Autre (à préciser)			

Préparation des bois et conditionnement	Eborgnage et débitage	<ul style="list-style-type: none"> - Non-conformité clonale et/ou variétale - Détérioration des plants - Contamination par des champignons 	<ul style="list-style-type: none"> *Maintenance de l'identification des lots *Respect des normes réglementaires de commercialisation et de conditionnement - Vérification du système de traçabilité - Maintenance de l'équipement - Entretien des locaux - Autres (à préciser) 	<ul style="list-style-type: none"> *Destruction du matériel *Triage du matériel - Réparation de l'équipement - Autres (à préciser)
	Conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Non-conformité clonale et/ou variétale 	<ul style="list-style-type: none"> *Maintenance de l'identification des lots *Respect des normes réglementaires de commercialisation et de conditionnement - Vérification du système de traçabilité - Autres (à préciser) 	<ul style="list-style-type: none"> *Destruction du matériel *Triage du matériel - Autres (à préciser)
	TEC requis	<ul style="list-style-type: none"> - Non-conformité clonale et/ou variétale - Maladies de la vigne - Détérioration du matériel végétal 	<ul style="list-style-type: none"> *Maintenance de l'identification des lots et étiquetage des contenants avec un bon de livraison spécifique *Vérification du respect du couple temps/température sur la courbe du TEC ou vérification de l'attestation TEC - Acclimatation du matériel avant et après TEC - Vérification du système de traçabilité - Autres (à préciser) 	<ul style="list-style-type: none"> *Destruction du matériel *Nouveau TEC - Autres (à préciser)
	Autre (à préciser)			
Conservation **	Stockage	<ul style="list-style-type: none"> - Non-conformité clonale et/ou variétale - Détérioration des boutures 	<ul style="list-style-type: none"> *Maintenance de l'identification des lots - Vérification du système de traçabilité - Maintenance de l'équipement et suivi de la température et de l'hygrométrie - Autres (à préciser) 	<ul style="list-style-type: none"> *Destruction du matériel - Réparation de l'équipement - Autres (à préciser)
	Autre (à préciser)			
Mise en circulation **	Commande et apposition des PP	<ul style="list-style-type: none"> - Non-conformité clonale et/ou variétale 	<ul style="list-style-type: none"> *Apposition des passeports phytosanitaires avant mise en circulation - Vérification de l'apposition des passeports phytosanitaires - Autres (à préciser) 	<ul style="list-style-type: none"> *Destruction du matériel - Autres (à préciser)
	Expédition	<ul style="list-style-type: none"> - Non-conformité clonale et/ou variétale 	<ul style="list-style-type: none"> *Etablissement du bon de livraison *Enregistrement comptabilité matières - Vérification de l'apposition des passeports phytosanitaires - Autres (à préciser) 	<ul style="list-style-type: none"> *Destruction du matériel - Autres (à préciser)
	Facturation		<ul style="list-style-type: none"> *Etablissement de la facture et le cas échéant de l'attestation de fin de livraison 	
	Autre (à préciser)			

Modèle d'analyse des étapes critiques des processus de production et de déplacement du matériel de multiplication de la vigne - Plants

Ce modèle est un outil mis à disposition des opérateurs pour les guider dans leur démarche qui présente des exemples de risques à chacune des étapes.

Etapes de production (A) y compris négoce **	Tâches (B)	Risques identifiés (C)	Mesures de surveillance (D) dont obligations réglementaires*	Le cas échéant, actions correctives (E) dont obligations réglementaires*
Réception **	Réception des boutures achetés	- Matériel contaminé - Non-conformité clonale et/ou variétale	*Vérification de la présence du PP sur les lots et de la conformité au bon de livraison - Autres (à préciser)	*Refus matériel au fournisseur ou destruction - Autres (à préciser)
	Autre (à préciser)			
Préparation des plants	Greffage et paraffinage	- Mélange potentiel - Contamination par des champignons	*Maintien de l'identification des lots lors du greffage - Système de traçabilité et organisation de l'atelier - Entretien des locaux - Autres (à préciser)	*Destruction du matériel - Autres (à préciser)
	Stratification, tri et paraffinage	- Mélange potentiel - Détérioration des plants	*Maintien de l'identification des lots - Vérification du système de traçabilité - Maintenance de l'équipement et suivi de la température/humidité - Autres (à préciser)	*Destruction du matériel - Réparation de l'équipement - Autres (à préciser)
	Autre (à préciser)			
Conservation	Stockage	- Détérioration des plants	*Maintien de l'identification des lots - Maintenance de l'équipement et suivi de la température et de l'hygrométrie - Autres (à préciser)	*Destruction du matériel - Réparation de l'équipement - Autres (à préciser)
	Autre (à préciser)			
Production	Choix du terrain pour la plantation	- Présence de vecteurs de virus - Zone délimitée pour FD ou Xyllela	*Vérification du respect des conditions liées au terrain - Autres (à préciser)	*Destruction du matériel - Choix d'un autre terrain - Autres (à préciser)
	Mise en terre	- Mélange potentiel	*Séparation et identification des lots - Vérification du système de traçabilité - Organisation du chantier de plantation - Autres (à préciser)	*Triage ou destruction du matériel - Autres (à préciser)
	Entretien de la pépinière et des abords	- Ravageurs et maladies de la vigne - Mélange potentiel	*Examens visuels par du personnel qualifié *Traçabilité des examens visuels *Elimination des repousses dans l'environnement de la pépinière - Autres (à préciser)	*Arrachage des plants *Autre suite ordonnée par FranceAgriMer *TEC - Autres (à préciser)
	Rognage	- Contamination croisée	- Désinfection du matériel entre chaque parcelle - Autres (à préciser)	- Tests sanitaires - TEC - Autres (à préciser)
	Application des traitements phytosanitaires	- Ravageurs et maladies de la vigne	*Traitement obligatoire contre la FD (respect des doses et des dates de traitement) ou TEC si la réglementation le permet *Eventuels traitements imposés par FranceAgriMer - Respect des doses et des dates de traitement autre que FD - Autres (à préciser)	*TEC *Autre suite ordonnée par FranceAgriMer - Autres (à préciser)
	Autre (à préciser)			

Récolte	Arrachage	- Mélange potentiel - Maladies de la vigne	*Maintenance de l'identification des lots *Respect des décisions et prescriptions de FranceAgriMer - Vérification du système de traçabilité - Autres (à préciser)	*Destruction du matériel *TEC *Autre suite ordonnée par FranceAgriMer - Tests sanitaires - Autres (à préciser)
	Autre (à préciser)			
Tri et conditionnement	Tri	- Mélange potentiel - Fragilité des plants	* Maintenance de l'identification des lots * Respect des normes réglementaires de commercialisation et de conditionnement * Comptabilité matières - Formation du personnel - Autres (à préciser)	*Destruction du matériel *Triage du matériel - Autres (à préciser)
	TEC requis	- Non-conformité clonale et/ou variétale - Maladies de la vigne - Détérioration du matériel végétal	*Maintenance de l'identification des lots et étiquetage des contenants avec un bon de livraison spécifique *Vérification du respect du couple temps/température sur la courbe du TEC ou vérification de l'attestation TEC - Acclimatation du matériel avant et après TEC - Vérification du système de traçabilité - Autres (à préciser)	*Destruction du matériel *Nouveau TEC - Autres (à préciser)
	Conditionnement	- Mélange potentiel	*Maintenance de l'identification des lots *Respect des normes réglementaires de commercialisation et de conditionnement - Vérification du système de traçabilité - Autres (à préciser)	*Destruction du matériel *Triage du matériel - Autres (à préciser)
	Autre (à préciser)			
Conservation **	Stockage	- Mélange potentiel - Détérioration des plants	*Maintenance de l'identification des lots - Vérification du système de traçabilité - Maintenance de l'équipement et suivi de la température et de l'hygrométrie - Autres (à préciser)	*Destruction du matériel Réparation de l'équipement - Autres (à préciser)
	Autre (à préciser)			
Mise en circulation **	Commande et apposition des PP	- Mélange potentiel	*Apposition des passeports phytosanitaires avant mise en circulation - Vérification de l'apposition des passeports phytosanitaires - Autres (à préciser)	*Destruction du matériel - Autres (à préciser)
	Expédition	- Mélange potentiel	*Etablissement du bon de livraison *Enregistrement comptabilité matières - Vérification de l'apposition des passeports phytosanitaires - Autres (à préciser)	*Destruction du matériel - Autres (à préciser)
	Facturation		*Etablissement de la facture et le cas échéant de l'attestation de fin de livraison	
	Autre (à préciser)			